



 DÉPARTEMENT
 DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
 Membres présents : 13
 Nombre de pouvoirs : 0
 Membres votants : 13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2023

Le quinze mai deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 11 mai 2023

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Carole ANDRIES

DEL2023_42 : SDIS – Convention d'occupation de l'Espace des 4 vents

La commune de Champagnier a été sollicitée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Isère - caserne d'Echirolles - pour leur mettre à disposition, à titre gracieux, l'Espace des 4 vents (voies d'accès et parkings) dans le cadre de séquences de formation d'agents du SDIS.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'utilisation du parking et de sa voie d'accès à l'Espace des 4 vents pour les sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels du SDIS de l'Isère.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois fois.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la mise à disposition de l'Espace des 4 vents (voies d'accès et parkings) au Service départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère ;
- **De valider** les termes de la convention, jointe en annexe de la présente délibération ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
 Maire



Carole ANDRIES
 Secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte-tenu de la
 Transmission en préfecture le : 23 MAI 2023
 Publié le : 23 MAI 2023